

*Le budget—M. Nyström*

● (1240)

Considérons certains chiffres. Environ 26 p. 100 de l'industrie canadienne appartient à des étrangers, comparativement à 3 p. 100 aux États-Unis, à 3 p. 100 en Grande-Bretagne, à 3 p. 100 en France et à moins de 1 p. 100 dans ce pays en expansion qu'est le Japon. En faisant un examen sectoriel, nous nous apercevons que bon nombre de nos secteurs clés sont véritablement inféodés à la domination étrangère. Dans le secteur de la fabrication, la proportion est d'environ 41 p. 100, dans celui du caoutchouc, elle atteint presque 90 p. 100 et dans le secteur des produits chimiques, elle oscille aux alentours de 76 p. 100. Et la liste continue. De fait, en 1982, 19 des 50 plus importantes sociétés du Canada étaient entre les mains d'étrangers.

Il faut tenir compte à la fois des coûts et des avantages de la propriété et de l'investissement étrangers. Je répète qu'à mon avis les coûts dépassent de beaucoup les avantages que le Canada peut en retirer à l'heure actuelle, comme ce fut le cas, d'ailleurs, la plupart du temps depuis le début de notre histoire. L'investissement étranger n'est avantageux que s'il est utile aux Canadiens, s'il est contrôlé dans l'intérêt des Canadiens et satisfait à des critères bien précis et bien stricts. Nous avons cependant au Canada un organisme appelé Agence d'examen de l'investissement étranger qui n'est certes pas assez sévère lorsqu'il s'agit de réglementer l'investissement étranger au Canada.

Le seul autre type d'investissement étranger qui peut être avantageux ou utile, ce sont les accords de production associée qui permettent aux Canadiens d'exercer un certain contrôle, d'effectuer une partie des travaux de recherche et de développement et d'obtenir des débouchés dans d'autres pays parce qu'il s'agit justement d'accords de production associée. Par ailleurs, il est très important que les Canadiens aient la haute main sur ces entreprises conjointes.

*[Français]*

Mais, monsieur le Président, si le contrôle étranger de notre économie est si bénéfique, comment explique-t-on alors, comme le révèle une étude de l'OCDE effectuée il y a trois ou quatre mois, je pense, sur la performance économique de 24 pays, que notre pays, le Canada, se trouve le 24<sup>e</sup> sur 24 pays? De plus, comment peut-on expliquer que certains pays de l'Amérique latine sont parmi les plus pauvres du globe, alors que les multinationales y investissent sur une grande échelle?

*[Traduction]*

Le coût des investissements étrangers est, en fait, très élevé. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons, aujourd'hui, tant de problèmes de structure et de rendement. Par exemple, nous pouvons considérer la fragmentation très poussée du marché canadien, la déformation extraordinaire du commerce canadien tant à l'exportation qu'à l'importation, l'insuffisance de R et D, de fabrication et de transformation au Canada et, enfin, l'exode des profits et des dividendes.

Tout d'abord, il y a la fragmentation du marché canadien. Depuis que le Canada existe, nous nous sommes comportés comme une version réduite des États-Unis. Nous avons tendance à être dans l'ombre et dans la foulée de l'économie américaine. Quand les Américains avaient dix grandes entreprises, nous avions huit ou dix filiales. C'est pour cette raison que la plupart de nos industries sont extrêmement inefficaces, ont toujours été très coûteuses pour les Canadiens et, de ce fait, n'ont pas beaucoup exporté. En 1968, le gouvernement avait

commandé une étude générale qui avait permis de mettre au jour un cas illustrant assez bien la fragmentation du marché canadien. On avait constaté cette année-là que le Canada comptait neuf fabricants de réfrigérateurs, tous des filiales, alors que, selon le gouvernement, deux seuls de ces fabricants auraient suffi à répondre à la demande, compte tenu de la taille du marché. Voilà un bon exemple d'absence de rationalisation de notre industrie, essentiellement parce qu'elle est contrôlée de l'étranger à un degré qu'aucun autre pays du monde ne voudrait autoriser.

Je viens de mentionner quatre ou cinq secteurs qui m'inquiètent. Le deuxième est la recherche et le développement. En 1973, seulement 2.7 p. 100 des entreprises de fabrication au Canada menaient des travaux de recherche et de développement. En 1981, il y a un an et demi, nous consacrons seulement 1.2 p. 100 de notre produit national brut à ce genre d'activité par l'entremise essentiellement d'entreprises canadiennes. Par comparaison, les États-Unis dépensent environ 2.5 p. 100 de leur PNB à la recherche et au développement pendant que le Japon y consacre environ 2 p. 100. Soit dit en passant, le Japon fait très peu de recherches à des fins militaires alors que c'est évidemment le contraire aux États-Unis. La France consacre environ 1.8 p. 100 de son PNB à la recherche et au développement.

Nous sommes loin d'être fiers des efforts accomplis dans ce domaine. Ils sont inférieurs à ceux que font d'autres pays comme la Suède, la Norvège, la Belgique et la Yougoslavie et seraient plutôt comparables à ceux de l'Égypte et de l'Irlande. C'est ce qui explique en partie pourquoi notre économie est si mal en point. La raison principale pour laquelle nous faisons si peu de recherche et de développement, c'est que les sociétés étrangères sont omniprésentes dans bon nombre de nos industries et, naturellement, elles ont tendance à exécuter leurs recherches dans leur propre pays. C'est une situation que nous, les Canadiens, devons faire changer.

Je m'inquiète particulièrement de cet aspect de la mainmise étrangère quand je considère le développement technologique de notre société. L'an dernier, par exemple, nous avons accusé un déficit commercial de 8 milliards au chapitre de la technologie avancée et nombre d'experts en la matière prédisent qu'en 1990, notre déficit pour l'achat d'ordinateurs atteindra près de 10 milliards.

Troisièmement, notre économie étant à ce point dominée par les capitaux étrangers, on assiste à des distorsions importantes au niveau de nos échanges commerciaux. De nouveau, on peut se reporter à de nombreux exemples du passé. Au début des années 70, le rapport Gray établissait que près de 58 p. 100 des sociétés de fabrication étrangères qui exportaient, et je tiens à préciser que seules celles qui exportaient étaient visées, car certaines n'en avaient pas le droit, s'étaient vu imposer des restrictions par leur société mère. Ainsi, 31 p. 100 d'entre elles n'avaient pas le droit d'exporter sur le marché américain.

Plus récemment, certains documents du Commissaire du commerce datant des années 60 ont été rendus publics. Le Commissaire précisait alors que plus des trois-quarts des sociétés étrangères établies au Canada étaient soumises par leur société mère aux États-Unis à certaines restrictions quant aux exportations. En 1980, on reprenait ces affirmations dans un document présenté au cabinet par le ministre de l'Industrie et